



# Reconduction de la tyrannie contre les sans-grades

Janvier 2022

Il est des individus qui se donnent une importance illusoire et qui viennent à s'arroger des droits de vie et de mort sociale à l'encontre de salariés qu'ils estiment comme valeur négligeable, jusqu'à anéantir des familles. Le monde professionnel les produit et en regorge.

Suite à une mise à pied débutant dans la nuit du 07 décembre au 08 décembre (le salarié s'est présenté à son poste et a été contraint de retourner à son domicile) et allant jusqu'au 17 décembre 2021, un agent d'exploitation du parc St Eustache, 17 ans d'ancienneté à la SAEMES, a reçu par voie postale une lettre de licenciement pour faute grave le 23 décembre 2021, ce qui signifie que l'indemnité de licenciement et l'indemnité compensatrice de préavis ne lui sont pas versées. Il n'y a pas de petites économies ici-bas, la variable d'ajustement des pertes et profits rentre en compte dans l'éviction de collègues. Nous avons donc bien à faire à un salarié jeté à la rue, victime parfaite de l'abjection des vaniteux et de leur récompense ascensionnelle dans l'organigramme de la SAEMES.

Aussi, le jeu de chaises musicales à l'encontre des agents d'exploitation, se répercute par des mutations non choisies et particulièrement anxiogènes pour ceux et celles qui les subissent. Prévenus par leur chef de parc respectif du projet de se débarrasser d'eux et de les envoyer dans un autre parc sans que les souhaits de l'agent concerné soient pris en compte, ni le trajet de leur nouvelle affectation ; des agents d'exploitation sur un siège éjectable, dans l'impossibilité d'anticiper et de disposer de leur congé sans la confirmation d'un planning établi. Vidé son vestiaire comme un malpropre pour atterrir dans un parc inconnu avec un fort sentiment d'injustice, pourquoi moi et pas l'autre, voilà les perspectives de projet funeste orchestrées par notre gouvernance, une dégradation constante des conditions de travail en isolant les agents d'exploitation par la négation de toute zone de confort dans leur vie professionnelle, l'instabilité étant la norme.

Autre projet aux émanations nauséabondes qui pointe le bout de son nez, la réorganisation du service propreté. Le principe est d'accentuer la mobilité et la mise en concurrence des agents d'entretien afin d'agrandir la superficie des interventions avec moins de personnel. Un expert de la souffrance au travail sera appelé à évaluer la faisabilité de ce projet. Il ne va pas sans dire que SUD Solidaires s'y oppose de manière catégorique.

**SUD Solidaires est un syndicat indépendant 100% salariés**

**mail : [sudsaemes@saemes.fr](mailto:sudsaemes@saemes.fr) / Tél 06 31 27 84 15**